

=====

SYNDICAT DES EAUX SMPAS

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 27

Le dix mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 03 mars 2025

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Christian GENCEL, Jean-Michel DEFFAISSE, Jean-François LEMERY, Dominique BENNEGENT, Patricia PUC, Bernard PUC, Frédéric TEYSSOT, Jean-Paul CHAIRON, Cédric FERMOND, Karine POIREE, Denise GUION, Karine OTTOGALLI-GILLES, Damien MARCHE, Benoît CATIL, Bérandère DRIAY, Simon THOME.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Christian LEZARME, Jean-Paul DEVILLE, Manuel GASCOIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BERNA

Objet : budget primitif 2025 Budget 61103 – STEP
N°2025-03-10-12

Monsieur le Président demande au conseil syndical de se prononcer sur le budget primitif 2025 du service « STEP » dans l'attente des dernières écritures comptables de la Trésorerie à savoir :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 72 460.01 €

Dépenses et recettes d'investissement : 155 404.37 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	72 460.01 €	72 460.01 €
Section d'investissement	155 404.37 €	155 404.37 €
TOTAL	227 864.38 €	227 864.38 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Vu le projet de budget primitif 2025,
- Approuve le budget primitif 2025 provisoire arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le
Le Président
Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 13 mars 2025.
et publication le :

Le Président,

